

Le Plan d'accélération industrielle entame sa déclinaison régionale

● Le ministère de l'Industrie, de l'investissement, du commerce et de l'économie numérique procédera, aujourd'hui à Agadir, à la signature de plusieurs conventions portant sur la déclinaison régionale du Plan d'accélération industrielle (PAI). Une première étape dans ce lourd chantier qui devrait concerner, à terme, l'ensemble des régions du royaume avec des objectifs déclinés sur la période 2017-2022.

L'intégration tant attendue de l'économie régionale dans le Plan d'accélération industrielle (PAI) sera enfin lancée. Le démarrage se fera aujourd'hui à Agadir où le roi Mohammed VI devra présider la cérémonie de lancement du processus de déploiement régional de la stratégie industrielle. La région Souss-Massa sera ainsi la première étape d'un long processus permettant d'activer la déclinaison sectorielle et régionale des écosystèmes. À cette occasion, plusieurs accords seront signés, notamment la convention afférente à la dynamisation de l'investissement et la création d'emplois avec le conseil régional Souss-Massa. Cette convention permettra de définir les conditions et les modalités relatives à la mise en place d'un partenariat multipartite visant la dynamisation de l'investissement et la création

PME concernant l'accompagnement des PME-TPE et les autoentrepreneurs dans le cadre des écosystèmes industriels. L'objectif, in fine, est de créer des écosystèmes et d'attirer les investissements directs étrangers (IDE) relatifs à des locomotives dans des secteurs comme le textile, l'agro-industrie, l'industrie pharmaceutique, les mines et les matériaux de constructions.

Valorisation de la recherche

La promotion du concept de Cité de l'innovation au niveau régional est également prioritaire. Pour, justement, aider à la valorisation de la recherche auprès des entreprises et favoriser le transfert technologique et la création d'entreprises innovantes, une convention sera signée pour la mise en place de la Cité de l'innovation d'Agadir. Afin d'assurer un meilleur suivi de la réalisation des projets de la convention, il sera institué un comité stratégique de pilotage et de suivi. Ledit comité évaluera le bilan et l'impact des actions réalisées et proposera une orientation à la mise en œuvre de la convention. Un comité technique de suivi devrait également être mis en place. Il a une vocation essentiellement opérationnelle et a pour mission de se pencher sur tous les aspects techniques, financiers et réglementaires de la mise en œuvre

des termes de la convention. À terme, chaque région devra développer ses propres infrastructures, organes de gestion et projets structurants. Certaines composantes seront même déclinées au niveau d'autres régions à l'instar des cités de l'innovation qui joueront le rôle de l'antenne régionale en matière de promotion de la R&D et le transfert technologique dans l'industrie et des écosystèmes industriels. Il faut dire que l'ensemble de ces actions a pour objectif d'améliorer le positionnement du Maroc à l'international, et ce en focalisant les efforts d'accompagnement sur les secteurs à fort poten-

tiel d'exportation pour consolider la compétitivité de l'offre exportable du royaume. Le lancement du Plan Émergence en 2004, le Pacte pour l'émergence en 2009 et le Plan national d'accélération industrielle en 2014 sont autant d'initiatives récentes qui témoignent d'un renouveau de la politique industrielle au Maroc. Les différentes politiques industrielles préconisées au cours de ces dernières années se concentrent toutes sur la restructuration des activités industrielles, leur modernisation et le renforcement de leur compétitivité. Elles mettent au-devant de la scène certaines industries, en particulier l'automobile, l'aéronautique, l'électronique, l'offshoring et l'agroalimentaire. Pour atteindre cet objectif, des aides au financement des entreprises sont accordées, des avantages fiscaux offerts et des mesures d'accompagnement proposées.

PAR **AYOUB NAÏM**
a.naim@leseco.ma

La région Souss-Massa sera la première étape d'un long processus permettant d'activer la déclinaison sectorielle et régionale des écosystèmes.

d'emplois dans la région. Elle vise ce faisant la réalisation d'une série d'objectifs sur la période 2017-2022. Il s'agit notamment de la création des écosystèmes et de la plateforme d'industrie de chantier naval, la création d'un pôle Technopark et d'une Cité de l'innovation. Par ailleurs, le plan d'action prévoit la création de zones franches et de zones d'activités économiques, la dynamisation de l'agropole et de l'Halio-polis Agadir avec un effort sur le promotion et l'appui de l'entrepreneuriat régional. Concernant ce dernier point, une convention devrait être signée entre la région Souss-Massa et Maroc